

Des mesures concrètes pour des villes respectueuses du vélo

Fribourg, le 29.05.2020 – Intervention de M. Pierre-Olivier Nobs, Conseiller communal de la Ville de Fribourg (Police locale, Mobilité et Sports) dans le cadre de la Conférence des villes pour la mobilité.

La crise climatique, l'exigence de baisser notre dépendance aux énergies fossiles, le devoir d'offrir à nos habitants et visiteurs des espaces de qualité, un air respirable, un espace sonore mieux connecté à la nature, sans oublier le développement de conditions favorables à l'économie de nos villes et à la création d'emplois : tous ces fondamentaux ne sont pas remis en question par la crise sanitaire du Covid-19, bien au contraire !

Dans le défi sanitaire que nous sommes en train de relever collectivement, ce maudit virus ne serait-il pas, en matière de mobilité urbaine, un véritable accélérateur de changement ?

Personnellement, j'en suis convaincu. Certes, les moins visionnaires croient encore que la voiture individuelle est la solution, mais ils sont en diminution, j'en fais chaque jour le constat...

Dans ce contexte et pour éviter un engorgement de nos villes avec ses conséquences inadmissibles, nous avons besoin de nouveaux outils tels que des normes réactualisées et un cadre légal adapté, mais aussi de moyens financiers supplémentaires.

Nous nous devons de nous donner les moyens d'accélérer les mutations nous permettant de bâtir des villes durables, où il fait bon vivre, travailler et se divertir. Les attentes de la population dans ces domaines sont croissantes.

L'acceptation claire (par près de 74 % des Suisses) de l'Arrêté fédéral du 13.03.2018 concernant les voies cyclables [initiative vélo] sonne pour moi comme un appel général à l'offensive. N'oublions pas que selon l'Office fédéral de la statistique, près de 85 % des Suisses vivent dans des centres urbains ou leurs zones d'influence

Concrètement, la Ville de Fribourg souhaite notamment l'appui de la Confédération en vue de modifier les paramètres permettant de favoriser et d'accélérer le développement des aménagements cyclables.

Fribourg souhaite moins de bureaucratie, un cadre légal supérieur adapté et plus de moyens financiers.

Notre ville espère notamment obtenir de la Confédération :

- une simplification des procédures permettant de réaliser rapidement des bandes, des voies et des pistes cyclables en site propre ou des zones à vitesse limitée ;
- une refonte des normes et des règles de marquage pour les cycles dans les carrefours, aux abords des îlots de protection piétons et des arrêts de bus, afin d'assurer une continuité des itinéraires ;
- l'autorisation de marquer des bandes cyclables entièrement colorées (permettant d'offrir des itinéraires continus et sûrs, à l'image de ce qui peut se faire dans d'autres pays tels que la Hollande, la France, le Danemark, etc.) ;
- la possibilité de développer des projets pilotes, (par ex: tester de nouvelles manières de marquage en vue de faire évoluer les normes)

- des dispositions légales supérieures facilitant la reconversion de places de stationnement de voitures en espaces dédiés aux vélos et à la mobilité douce, favorisant le développement de bandes, voies et pistes cyclables ;
- des moyens financiers supplémentaires de la Confédération permettant une répartition et une réattribution de moyens du fond FORTA en faveur du vélo et de la mobilité douce ;
- des principes de subventionnements souples, rapides et non bureaucratiques permettant une concrétisation et des effets rapides et tangibles sur le terrain de l'Arrêté fédéral concernant les voies cyclables [initiative vélo], notamment via les projets d'agglomération.

La Ville de Fribourg appelle aussi la Confédération à abaisser la vitesse générale autorisée dans les villes. Des vitesses modérées, en effet, permettent une cohabitation plus sûre des modes de déplacement doux et des véhicules lorsque l'espace fait défaut, ce qui est courant dans les espaces bâtis et restreints de nos villes. Ce tempo adapté aurait aussi des incidences positives en termes de réduction du bruit, sachant qu'une personne sur cinq en souffre en ville.

Dans le canton de Fribourg, par exemple, baisser la vitesse légale sur un axe routier, même secondaire ou résidentiel, relève d'un parcours du combattant de plusieurs années, tant les contraintes et les procédures sont longues et complexes.

C'est pourquoi la Ville de Fribourg attend de la Confédération une modification légale visant à généraliser la vitesse maximale de 30 km/h dans les villes et les centres des localités.

La Ville de Fribourg souhaiterait encore que les villes soient compétentes pour décider des régimes de vitesse et pour en contrôler le bon respect.

Enfin, la Ville de Fribourg espère encore une adaptation rapide des normes d'homologation des vélos-taxis électriques (OETV, 741.41).

Les vélos-taxi à assistance électrique ou les vélos-cargo à assistance électrique sont des occasions nouvelles pour les villes en matière de transports d'écoliers ou pour la logistique urbaine (dernier kilomètre). La Ville de Fribourg souhaite une mise à jour de l'ordonnance (OETV, 741.41) autorisant d'en augmenter la longueur jusqu'à 5 mètres et le poids total maximum à 700 kilos.

Les besoins sont énormes, l'urgence de la situation climatique et les besoins nouveaux provoqués par le Covid ne sont plus à démontrer, pas plus que la très large adhésion et l'impatience croissante de la population de nos villes et de notre pays : la feuille de route est claire...

Agissons, agissons, agissons et ce, aussi vite que possible. C'est le moment ou jamais !

Merci de votre attention

Pierre-Olivier Nobs

Conseiller communal

Directeur de la Police locale, de la mobilité et des sports

Ville de Fribourg

Pierre-Olivier.Nobs@ville-fr.ch

079 752 22 16